



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président

Monsieur Christophe MIRMAND
Préfet de la région Provence-Alpes
Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Place Félix Baret
CS 80001
13282 MARSEILLE CEDEX 6

RM/SBPTR-D20-02488

Marseille, le 21 DEC. 2020

Monsieur le Préfet,

Avec le classement du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, la région Provence-Alpes Côte d'Azur compte désormais neuf Parcs naturels régionaux. 30% de la superficie régionale est ainsi classée et protégée par le label Parc régional.

Depuis 2018, plusieurs parcs ont entamé un travail long et complexe de révision de leur charte. Le premier concerné a été le Parc naturel régional des Alpilles pour lequel le processus de révision de la Charte a été enclenché par la délibération n°18-470 du Conseil régional en date du 29 juin 2018.

Après la réalisation d'études préalables à l'élaboration de la future Charte (diagnostic de l'évolution du territoire et évaluation de la mise en œuvre de la Charte), l'année 2019 a été consacrée à la concertation du territoire et à l'élaboration collective du futur projet de territoire.

L'avis d'opportunité que vous avez transmis à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en date du 26 décembre 2018 et la note d'enjeux jointe produite par les services de l'État ont pleinement contribué aux évolutions du projet conduit par le Syndicat mixte. Cette année de travail s'est clôturée le 13 décembre 2019 aux Assises du Parc par un temps fort de partages et d'échanges autour du projet proposé.



Cette phase de concertation a été complétée par l'organisation de temps d'échanges privilégiés entre le Président du Parc naturel régional des Alpilles et chacun des Maires des communes du territoire, au cours de l'été 2019, mais également suite aux élections municipales de 2020.

Une présentation de la démarche de révision de la Charte dans chacun des Conseils municipaux, l'organisation d'une réunion publique à destination du grand public dans pratiquement toutes les communes ainsi qu'une information dans les bulletins municipaux, ont également contribué à l'information et au recueil de la parole des élus comme du grand public.

Le premier semestre 2020 a été consacré à la rédaction du rapport de charte ainsi qu'à la finalisation du plan de Parc. Une première version du rapport de charte a été diffusée largement fin février avant de la soumettre à l'analyse des acteurs du territoire, techniciens, élus, partenaires...

De nombreux retours, suggestions, modifications ont ainsi pu être intégrés à la version du rapport de charte distribuée à l'occasion du comité syndical du 24 juillet 2020. Quelques ajustements ont encore pu être apportés à la version soumise à la validation du comité syndical du 25 septembre 2020 au cours duquel le Parc a validé son projet de charte à l'unanimité.

La période particulière que nous traversons avec la crise pandémique due à la COVID 19 a impacté notre société et n'a pas épargné le territoire dans son exercice de renouvellement.

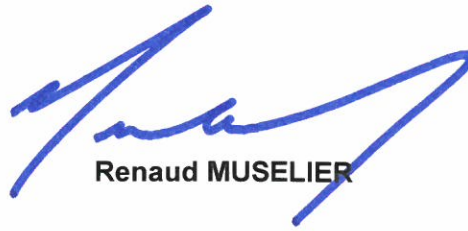
Pourtant, nous nous mobilisons tous pour tenir les délais. Le comité de pilotage de la Charte ambitionne toujours une visite des rapporteurs fin janvier 2021 et une audition au Conseil national de protection de la nature en février, juste avant les rendez-vous électoraux.

Je souhaite que collectivement nous unissions nos forces pour atteindre notre objectif et conduire ce premier renouvellement grâce à la mobilisation et l'engagement de chacun de nous.

Vous trouverez donc en pièce jointe le projet de Charte validé par l'Assemblée régionale, afin que, conformément à la procédure, vous puissiez soumettre ces documents au ministère de la Transition écologique et solidaire en vue de la saisine du Conseil national de protection de la nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Bien Cordialement



Renaud MUSELIER

P.J. : Dossier projet de charte du Parc naturel régional des Alpilles.